

LIÈGE, LE 17 NOVEMBRE 1888.

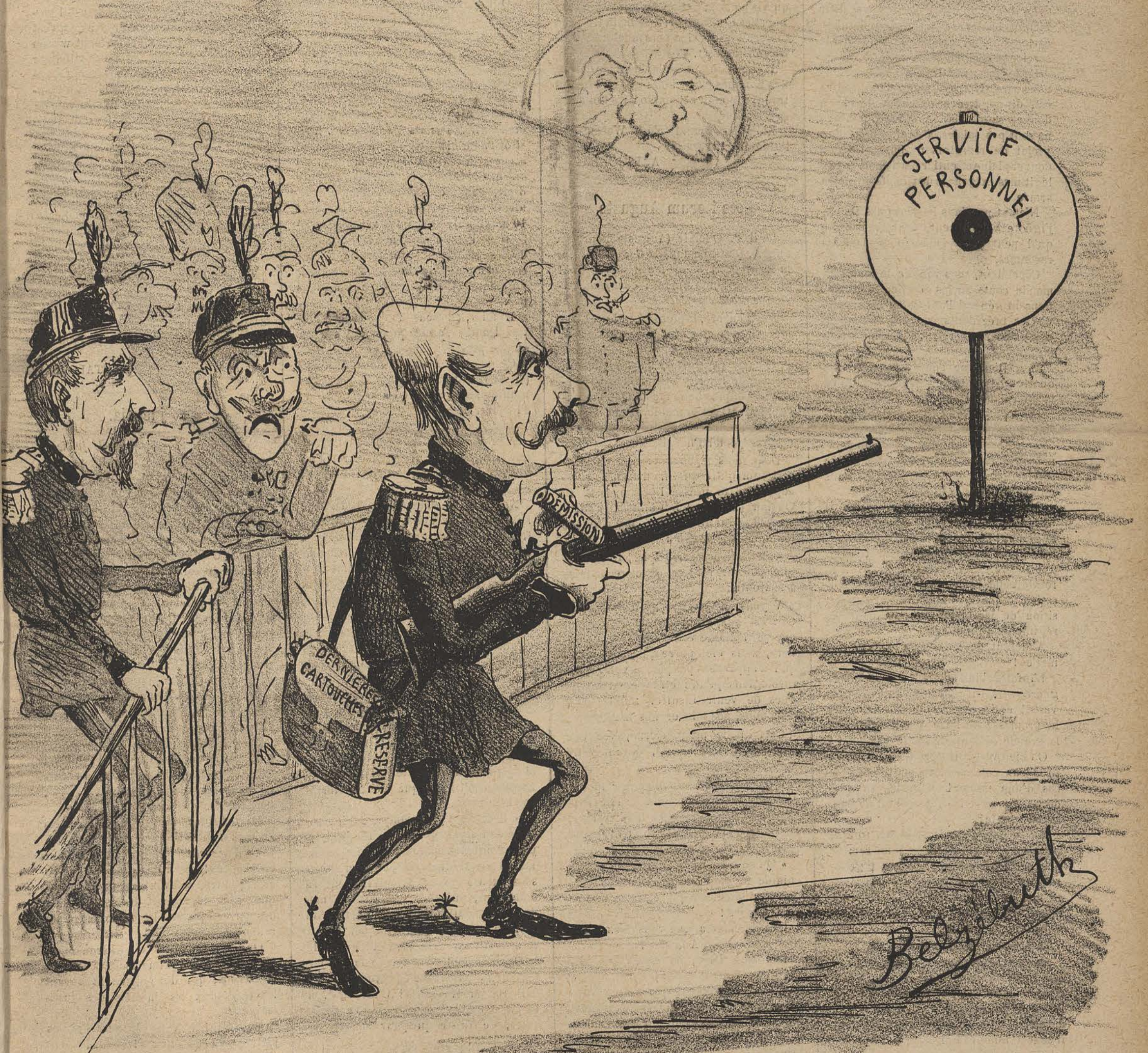
10^e ANNÉE

Bureau
Rue de l'Université, 12.
10 Centimes le NUMÉRO.

N° 526

Bureau,
Rue de l'Université, 12.
10 Centimes le NUMÉRO.

LE RASOIR



A PROPOS DE LA MENACE DE DÉMISSION DU GÉNÉRAL PONTUS.

LA DERNIÈRE CARTOUCHE (N.B. Quand il n'y en a plus, il y en a encore)

L'attrapera!..... Ne l'attrapera pas!...

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco, fr. 5-00
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique hebdomadaire

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
A FORFAIT.

Un numéro : 10 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, RUE DE L'UNIVERSITÉ, 12, LIÈGE.

LA DERNIÈRE CARTOUCHE.

Le brave général Pontus va donc bientôt brûler sa prétendue dernière cartouche pour essayer de conquérir le service personnel.

Cette fois, paraît-il, ce ne sera plus pour rire. Notre ministre de la guerre est, dit-on, irrévocablement décidé à donner sa démission, si les Chambres ne sont pas saisies, à bref délai, d'un projet de recrutement, susceptible de donner pleine et entière satisfaction aux légitimes exigences des chefs de notre armée.

N'étant pas dans le secret des Dieux, j'ignore absolument, pour ma part, ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces racontars.

Cependant, sans vouloir le moins du monde contester les excellentes intentions du général Pontus, j'ai bien peur, vu les précédents, que sa menace de démission ne servira en somme à rien du tout.

Mon Dieu, ne l'oublions pas, voilà quatre ans et demie que le ministre de la guerre actuel occupe le pouvoir.

Et, lors de son installation, il se disait déjà partout dans l'armée qu'il n'avait consenti à faire partie du cabinet qu'à la condition, expresse que le service personnel serait décrété dans un avenir très peu éloigné.

Or, comme tout le monde le sait, il n'en a rien été; ce qui n'a pas empêché le général Pontus de conserver son portefeuille et de se contenter, en attendant d'importantes réformes telles que... le rétablissement des tambours, l'organisation de messes militaires et l'acquisition de jambières en cuir pour les régiments d'infanterie.

A défaut de grives, on mange des merles!

L'infatigable et patient ministre de la guerre sera-t-il plus heureux cette fois? Va-t-il enfin arracher à M. Bernaert la promesse de faire voter d'urgence la grande réforme de ses rêves?

Ou bien va-t-il rester plus que jamais gros-jean comme devant et, dans le cas d'une nouvelle déroute, se décidera-t-il à se retirer, pour tout de bon, sous sa tente?

Ma foi, je ne sais si je me trompe, mais, s'il faut parler franc, il me semble que, cette fois encore, le pauvre général Pontus en sera pour ses espérances, ce qui ne l'empêchera pas de rester imperturbablement à la tête du département de la guerre.

La force de l'habitude, quoi?

Au reste, entre nous soit dit, je pense que l'honorable général a sa giberne remplie d'un stock considérable de dernières cartouches (irrévocablement les dernières) dans le genre de celles dont il se sert aujourd'hui dans le but d'atteindre sa cible de prédilection.

Ce qui fait, comme disait Bossuet, que quand il n'y en aura plus il y en

aura encore, et, qu'en fin de compte Messire Pontus restera au pouvoir jusqu'à la consommation du ministère Bernaert et C^{ie}, sans avoir le moindre petit morceau de service personnel à se mettre sous la dent.

Il existe comme cela de par le monde des hommes conciliants qui se laissent tranquillement accommoder à toutes les sauces.

Et puis, quand c'est Woeste qui l'ordonne. !!!

A. RIGOBERT.

Ecce iterum Auguste.

Le R. P. Onclair (Auguste pour les anges), continue dans la *Gazette de Liège* la réfutation à sa façon de ce qu'il appelle gracieusement : « une pantalonnade de procureur-général. »

Jeudi encore, la pieuse feuille publiait un article de cinq et demie colonnes, dû à la plume courtoise et élégante du R. P. Onclair (Auguste), dans lequel M. Mesdag de Ter Kiele est de nouveau injurié de la plus belle façon. Que voulez-vous faire? C'est sa manière à cet homme de comprendre la charité chrétienne et de respecter l'hospitalité.

Deux mots cependant: dans un post-scriptum qu'il qualifie d'accusé de réception à la presse libérale, le R. P. Onclair (Auguste) fait allusion à l'article que je lui ai consacré, il y a quinze jours, dans le *Rasoir* :

« Un autre carré de papier, dit-il, veut que, pour me réfuter, on me reconduise à la frontière. Qu'on essaye ! »

Voyons, Auguste, pas d'équivoque. Ce n'est pas, en guise de réfutation, que je réclame votre renvoi à la frontière, mais bien parce qu'il me semble qu'il n'appartient pas plus aux étrangers théologiens qu'aux étrangers démagogues de venir insulter impunément chez nous, nos lois et nos magistrats.

Ceci dit, je me prosterne, avec une admiration sans bornes, devant votre apostrophe finale.

« Qu'on essaie ! » Le diable m'emporte, ces deux mots sont beaux comme l'antique ! Je doute fort que Shakespeare, Corneille ou Victor Hugo aient jamais écrit quelque chose d'aussi sublime.

« Qu'on essaye de traiter un prêtre comme le commun des mortels, alors que c'est la calotte qui règne en maître dans le pays ! »

C'est bien cela que vous avez voulu dire, n'est-ce pas Auguste ?

Eh ! mon Dieu, on n'essayera pas, parbleu ! Vous le savez bien.

C'est précisément parce que vous avez tous vos apaisements à cet égard que vous persistez à remplir les colonnes de la sacrée *Gazette* de vos divagations injurieuses.

Ah ! si vous étiez en France !

RACAGNAC.

A l'ombre du clocher.

Qui oserait encore nier l'influence exercée par le *Rasoir* (abonnement 5 fr. par an), dans les sphères officielles.

C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que dans notre numéro du 13 octobre, après avoir signalé le peu d'importance de la foire cette année, nous demandions à la ville de rétablir l'ancien tarif des droits d'occupation. Aussitôt l'administration toute entière s'est émue; la plupart de nos municipaux ont mis le Collège en demeure de faire droit, dans le plus bref délai, à la demande de notre organe autorisé (le 1.0 10 centimes); bref, nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que, dans sa séance de lundi dernier, le Conseil communal a décidé d'en revenir purement et simplement aux anciens prix.

La foire, on peut donc l'espérer reprendra dès l'année prochaine son ancienne prospérité.

Ce résultat honore autant le *Rasoir* (abonnement etc.) que les respectables municipaux qui ont eu le bon esprit de s'inspirer de nos idées.

A propos du conseil communal, est-ce que par hasard M. Hanssens aurait l'intention de recommencer sérieusement ses blagues ?

Ainsi, dans la séance de lundi dernier, l'ex-échevin de l'instruction a voté trois fois contre d'importantes propositions faites par le Collège. ... dont il faisait encore partie, il y a moins d'un an.

A un moment donné, notre joyeux bourgmestre a dû même lui rappeler, pour réfuter ses acerbes critiques, que la prolongation de séjour sollicitée par le cirque avait été accordée maintes fois les années précédentes, alors que M. Hanssens était échevin.

Loin de moi la pensée de vouloir accuser l'enfant terrible de toutes les espèces de libéralisme de faire de l'opposition systématique.

Non, pas cela ! Mon intention est simplement de constater qu'il y a des hommes politiques qui n'ont vraiment pas de chance.

Si le Collège par exemple avait résolu de déposer, il y a un an, les propositions combattues lundi au Conseil communal par M. Hanssens, celui-ci aurait sans doute donné volontairement sa démission, puisqu'il n'aurait pu évidemment continuer à faire partie d'un Collège avec la majorité duquel il était si souvent en désaccord et l'ennui de la fameuse démission forcée de janvier dernier lui aurait été épargné !

Pauvre M. Hanssens ! C'est égal, à sa place je soignerais sérieusement mes votes, ne fut-ce que pour sauver les apparences !

Après cela, vous savez, il y a des gens qui planent à 28,000 degrés d'altitude au-dessus des qu'en dira-t-on.

J'ai fait tout à l'heure allusion à la démission forcée de M. Hanssens. Me sera-t-il permis de demander à ce propos ce qu'est devenu le fameux mouvement wallon organisé l'an passé, en notre ville, par des sénateurs, des membres de la Chambre, des conseillers provinciaux et communaux etc., etc., à la suite du vote de la loi relative aux conditions d'admission à l'école militaire.

Les hommes les plus graves de l'arrondissement de Liège se firent conduire *in illo tempore*, précédés d'une grosse caisse et d'un nombre considérable de trombones et de trompettes à piston, à l'établissement de la Renommée, et là ils jurèrent solennellement, sur l'air « Valeureux Liégeois » de faire triompher le mouvement wallon ou de mourir.

Depuis lors on n'a jamais plus entendu parler de rien.

Impayables Liégeois, va ! Trop vix po cangi, quoi !

ZUTALORS.

Pro justitia.

Sous ce titre « *Les frais de justice*, » un avocat du barreau de Liège a publié, il y a quelque temps, dans le *Journal des Tribunaux*, un article très remarquable qui concluait à la suppression pure et simple des avoués.

Les arguments que l'honorable disciple de Cujas fait valoir à l'appui de sa manière de voir paraissent irréfutables; il n'est d'ailleurs personne dans le monde des plaideurs qui ne verrait disparaître avec plaisir la sévère mais coûteuse corporation, dont la principale spécialité consiste à prolonger indéfiniment la procédure, au détriment du porte-monnaie des justiciables.

Je ne puis donc que me rallier sans réserve à la conclusion *avouicide* de l'article en question.

Je vais même plus loin et je demande à ceux que la chose concerne si, tant qu'on y serait, il ne conviendrait pas de supprimer tout d'un coup... les avocats.

Dame ! si les avoués coûtent cher, les avocats n'ont pas, que je sache, l'habitude d'accorder le concours de leur éloquence (!) pour des prunes et, je ne crois pas trop m'aventurer en affirmant que, sous le rapport de la confection des cartes à payer, les deux font généralement la paire.

Oh ! je sais ce que vous aller m'objecter ! Si l'on supprime les avocats, me direz-vous, qui donc défendra devant les tribunaux les intérêts des justiciables ?

Mais sapristi, vous répondrais-je, les justiciables eux-mêmes !

Parbleu ! je ne vois pas du tout pourquoi les parties en délicatesse ne viendraient pas exposer elles-mêmes leurs diffé-

rents devant les tribunaux d'instance et d'appel, à l'instar de ce qui se pratique au prétoire des juges de paix.

Ces magistrats d'ordre inférieur parviennent le plus souvent à débrouiller fort convenablement les affaires qui leur sont soumises, sans qu'il soit nécessaire de leur faire avaler au préalable une série de plaidoiries généralement aussi longues que peu intéressantes.

Les tribunaux d'ordre supérieur doivent être à même d'en faire autant, que diable !

Et notez-bien qu'ici les garanties de bien-jugé doivent être d'autant plus grandes pour les parties en cause, que ces tribunaux se composent de trois et cinq membres, alors que le tribunal de paix ne comprend qu'un juge unique.

Au surplus, à un autre point de vue, n'est-il pas dangereux d'exposer la magistrature à subir l'influence du plus ou moins d'éloquence ou de subtilité des avocats plaidants ?

Les parties ont le droit strict et absolu de se présenter devant la justice avec des chances rigoureusement égales.

Or, avec le système actuel, ne paraît-il pas évident que celui qui a pris « un bon avocat » à dix chances contre une, (alors même que sa cause serait archi-mauvaise) de l'emporter sur un adversaire qui aurait confié la défense de ses intérêts à « une canule »

Voyons, je vous le demande, la main sur la conscience, est-ce de la bonne justice distributive cela ?

Jamais de la vie, n'est-ce pas ?

Tout le monde, je le répète, doit pouvoir se présenter dans des conditions d'égalité absolue, devant dame Thémis, et s'il existe par hasard des juges incapables de rendre un arrêt sérieusement motivé, sans avoir été au préalable seriné par un duo d'avocats, eh ! bien ils ne sont pas à la hauteur de leurs fonctions. Voilà tout !

Dans ce cas, le devoir du gouvernement est tout tracé ; il n'a qu'à les faire remplacer d'urgence par des juriconsultes en situation de voir clair et juste, sans le secours des lunettes d'autrui.

Par ces considérations et par trente-six autres qu'il serait trop long de développer ici, je demande énergiquement la suppression immédiate des avocats.

Non mais, vous n'avez pas d'idée de la façon dont le grand barreau va m'envoyer paître !

RACAGNAC.

De çà, de là.

Oh! ces savants! — Il paraît que l'Académie de médecine de Paris, va s'occuper, dans une de ses prochaines séances, des... voyages de noces, lesquels, aux yeux de certains princes de la science, seraient préjudiciables à la santé des jeunes époux.

Non mais, vous verrez que sous prétexte d'hygiène on obligera, un de ces quatre matins, les nouveaux mariés à passer leur lune de miel... chez leur belle-mère.

Diable! Une fois que les savants se mêlent de quelque chose, on peut s'attendre à tout.

**

Ohé Ernest! — Le restaurateur du dernier banquet boulangiste réclame au brave général un solde de compte de 900 francs, quelques souscripteurs ayant négligé de s'exécuter.

Cette réclamation, dit-on, embête d'autant plus le brave général qu'il est pour le quart d'heure dans une dèche complète.

C'est égal, pas sots du tout les souscripteurs en question. Ils ont saisi la première occasion qui se présentait pour essayer de bousculer à l'œil en l'honneur de ce cher Ernest; puis, le quart d'heure de Rabelais arrivé, ils déclarent dignement s'en référer au porte-monnaie de leur banqueteur en chef.

Pauvre brave général, va! Cela lui apprendra, dans tous les cas, à ne pas se montrer trop partisan de la restauration.

**

La décadence de l'art. — On vient de donner au Théâtre libre de Paris, la première représentation de *Rolande*, pièce en quatre actes, de M. Louis de Gramont.

L'auteur s'est efforcé de faire parler à ses personnages un langage aussi distingué qu'exquis. C'est ainsi qu'on trouve dans la pièce de M. de Gramont des beautés transcendantes comme celles-ci: « *Nom de Dieu, en voilà une raide!* » ou bien encore « *Veu-tu me f... le camp, imbécile.* »

Et notez que c'est un comte qui est sensé parler ainsi !

Jugez un peu ce que cela serait, si par hasard M. de Gramont devait faire parler des voyous.

**

Conséquence logique. — Le voyage de l'empereur Guillaume à Rome n'a pas tardé à produire de sérieux effets. On annonce en effet que l'armée italienne va être coiffée de casques à pointe, à partir du premier avril 1889.

Si les soldats du roi Humbert ne deviennent pas invincibles de ce coup-ci, je n'y comprends plus rien.

**

Il y a trafic et trafic. — « Le président du Comité esclavagiste qui s'est formé récemment en Allemagne, disent les grands carrés, a reçu récemment du prince de Bismarck une lettre qui lui annonce que l'Allemagne, de concert avec l'Angleterre, l'Italie et le Portugal et probablement aussi avec toutes les puissances signataires de la Constitution de l'Etat indépendant du Congo, prendra très prochainement des mesures contre le trafic des esclaves. »

C'est très bien sans doute! Mais, tant que M. de Bismarck se trouve dans de si bonnes dispositions, ne pourrait-il également prendre certaines mesures contre le trafic des pays exotiques, si fort à la mode parmi les puissances européennes ?

Qu'en pensent l'Angleterre, le Portugal, la Hollande et même l'auguste souverain de l'Etat indépendant (!!!) du Congo ?

**

Ous qu'il y a de la gêne... — Un Monsieur sans gêne, c'est assurément ce juge de paix de l'arrondissement d'Anvers qui va comparaître prochainement devant le tribunal, siégeant en assemblée disciplinaire.

Ce singulier magistrat s'était déclaré en congé. Il continuait toutefois à traiter les affaires qui rapportaient des émoluments, mais, malgré les ordres du parquet, refusait de juger les vagabonds, qui ont dû être relâchés, faute de tribunal pour statuer sur leur sort.

M. le procureur-général s'est ému et a ordonné des poursuites disciplinaires à charge de ce juge de paix pour qui la justice n'est agréable que lorsqu'elle est rémunératrice.

Eh! bien, mes enfants, vous en penserez ce que bon vous semble, mais pour moi je trouve que nous commençons à aller joliment bien en Belgique.

**

Qu'il s'en aille. — On écrit de Bruxelles à l'*Organe de Mons* que le général Pontus aurait annoncé à M. Bernaert qu'il se trouverait dans l'obligation de déposer son portefeuille, si, dans les premiers mois de la session législative, la Chambre n'était pas saisie, et sérieusement cette fois, de la question du service personnel.

Excellent général Pontus, va! s'il se figure que la menace de sa retraite pourrait avoir la moindre influence sur les pantins de M. Woeste, il est, ma foi, bien naïf.

On le remplacera, voilà tout; et la question du service personnel sera, plus que jamais, renvoyée... aux calendes grecques.

**

Usage de cour. — Lu, l'autre jour dans le *Moniteur*:

« Le ministre des affaires étrangères recevra le jeudi 15 Novembre, à 9 heures et demie du soir, à l'occasion de la fête du Roi. »

De sorte qu'en somme, c'est le Roi qui est en fête et c'est le ministre des affaires étrangères qui paye à boire.

Blague dans le coin, on a une façon très économique de célébrer la fête patronale du Roi, à la cour de Bruxelles.

**

Chaque son goût. — L'empereur Guillaume II organise, en son honneur, un concert à l'Opéra de Berlin.

L'orchestre se composera exclusivement de trois cents instruments de cuivre et de soixante-quinze... timbales.

Ne seront admises à ce singulier concert que les personnes invitées personnellement par l'auguste organisateur.

Pauvres gens. Combien je les plains! Quant aux goûts musicaux de l'empereur, nous n'en parlerons pas longuement.

Constataons seulement que le jeune Guillaume semble avoir une estime toute particulière pour la musique bruyante.

Histoire sans doute de se préparer à l'audition des grandes symphonies en Krupp majeur, qui paraissent devoir figurer au programme du prochain festival international.

**

Gâtés américaines. — Un ingénieur américain a calculé que, pendant un laps de 10 années, de 1878 à 1888, il s'est écoulé aux Etats-Unis, au passage de trains, 251 ponts de chemins de fer, ce qui donne à peu près un pont par deux semaines.

C'est vraiment plaisir de voyager dans ce pays-là, qu'ici ?

**

Faux bruit. — Il est complètement inexact que si le général Pontus se retirait, ainsi qu'il en a manifesté l'intention, sa succession serait dévolue à un savant chef d'état-major, comme qui tu dirais de Moltke.

Nous pouvons affirmer, de source certaine, que l'honorable chef d'état-major en question est resté sourd à toutes les avances qui lui ont été faites à cet égard.

BRICOLEUR

A l'Emulation.

Demain Dimanche, à midi, s'ouvrira au local de l'*Emulation* une très intéressante Exposition des œuvres du Paysagiste Emile GEORGE.

Un droit d'entrée de 50 centimes sera perçu au profit des chauffoirs publics.

Théâtre Royal.

La reprise de *Faust* a été pour M. Jourdain l'occasion d'un véritable triomphe.

On peut dire que le rôle de *Faust* a rarement été interprété de plus brillante façon.

Après avoir chanté avec une autorité peu commune, la scène d'entrée du premier tableau et le duo avec Méphisto, notre excellent ténor a détaillé avec autant d'art que de charme la cavatine « *Salut demeure chaste et pure*, » ainsi que toute la scène du jardin.

Enfin, à la scène du duel, ainsi qu'au trio final, sa belle voix a sonné généreusement dans les ensembles.

Le public enthousiasmé lui a fait plusieurs ovations et c'était justice.

Félicitons donc chaleureusement M. Lenoir d'avoir su s'attacher un artiste de cette valeur.

M^{lle} Dumont débutait dans le rôle de *Marguerite*. Cette jeune artiste paraissait pour la première fois sur la scène. Aussi était-elle visiblement émue. Cependant elle n'est pas sans qualités; elle a notamment chanté son rôle d'une façon très correcte et elle a fait preuve par moments de louables intentions dramatiques.

M. Lissoty a fait un bon *Méphislopèès*. Sa voix bien timbrée l'a servi à souhait dans ce rôle diabolique et le comédien s'est montré singulièrement adroit pour un débutant.

M. Gécécand (*Valentin*), toujours correct et consciencieux, a été rappelé après la scène de la mort de Valentin.

Mlle Frasset (*Siebel*) et Mme Legenisel (*dame Marthe*) ont dignement complété un ensemble très satisfaisant.

Encore quelques bonnes représentations comme celle de *Faust* et le succès de la campagne est assuré. X.

Théâtre du Gymnase.

Bureau à 7 h — Rideau à 7 1/2 h.

Dimanche 18 et Lundi 19 Novembre

1^{re} et 2^e représentation de:

LA CASE de L'ONCLE TOM

Drame à grand spectacle en 7 actes de MM. Dumanoir et Dennery.

Mardi 20 courant, huitième représentation
Le Roman d'un jeune homme pauvre

Théâtre du Pavillon de Flore.

Bureau à 6 h. — Rideau à 6 1/2 h.

Dimanche 18 et Lundi 19 Novembre

LA PERICHOLE

Opérette en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy
musique de J. Offenbach.

1^{re} et 2^e représentation de:

LE CRÉTIN DE LA MONTAGNE

Drame en 5 actes,
par MM. Grangé et Thiboust.

EN VENTE:

Livres d'adresse DE BRUYNE

Rue de l'Harmonie, 11 bis,
et RUE DU CALVAIRE, 57,
LIÈGE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
ET LITHOGRAPHIQUE
PAPETERIE CENTRALE

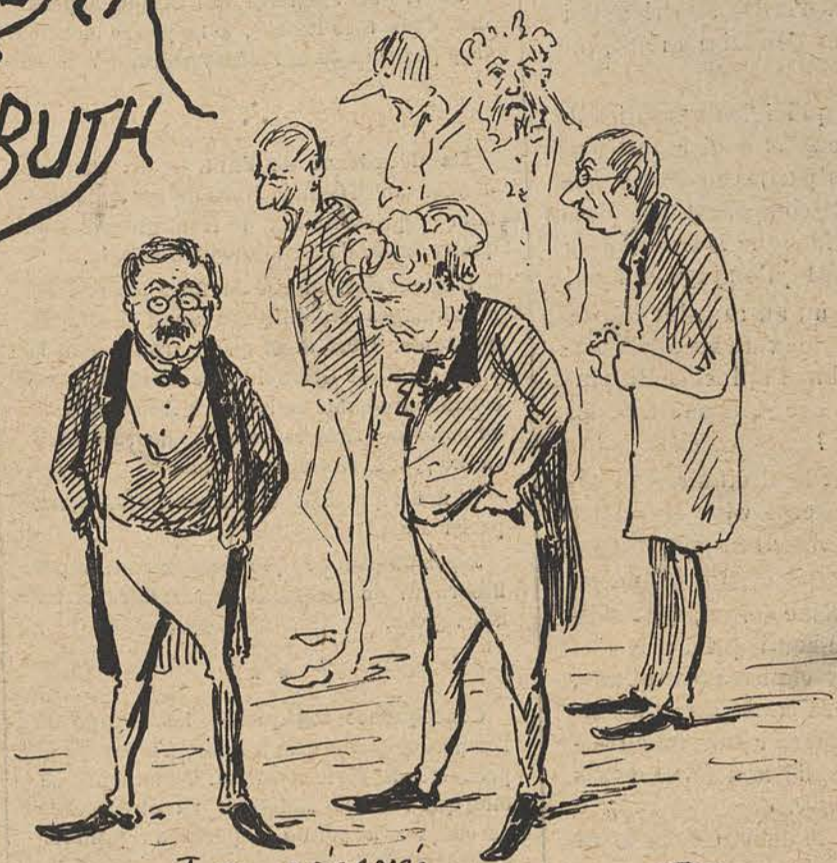
J. DAXHELET

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 12,
Ancienne Maison Haas, entièrement restaurée et agrandie.
Même maison: PASSAGE LEMONNIER, 12
Jusque fin Décembre.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES RENTRÉE NOS DÉPUTÉS



LES VAINQUEURS
"Gais et contents.
Ils allaient triomphants!"



LES DÉCAVÉS
Quantum mutatus ab illo.



Se fiche des travaux (!)
parlementaires comme de l'an
40. S'est fait nommer député
pour avoir l'occasion de
rigoler (dans la capitale)
loin de l'œil vigilant de son
épouse.



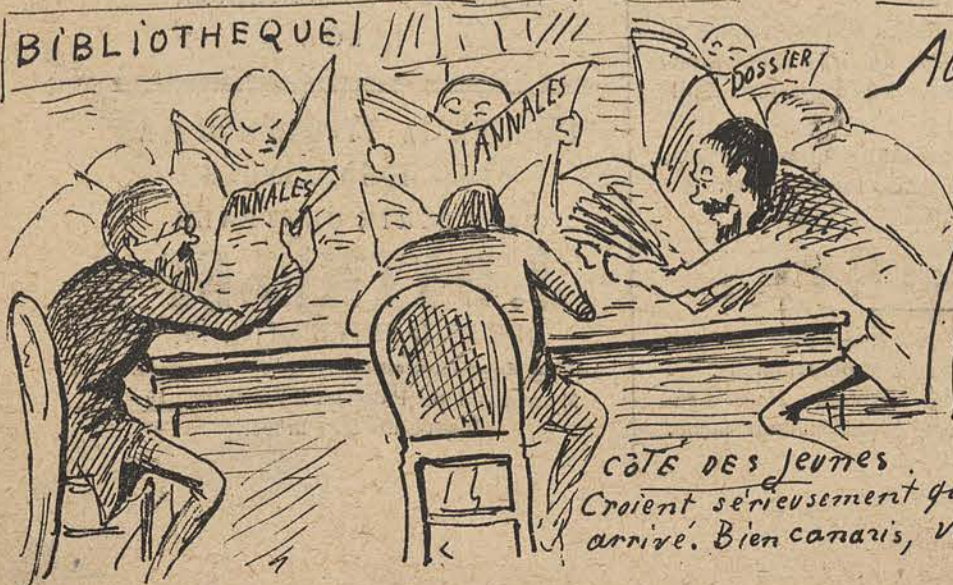
A toujours eu une
préférence marquée
pour l'étude des
questions sociales.



S'occupe spécialement de
questions agricoles.



Les chiffres. Il n'y a que sa. A fait la
terreur d'une bonne demi-douzaine de
ministres des finances.
Officier de l'ordre de Leopold... etc... etc... etc...



côté des jeunes.
Croient sérieusement que c'est
arrivé. Bien canaris, va!

Absolument convaincu que
les paroles qu'il doit
prononcer (DANS
CETTE ENCEINTE)
passeront à la
postérité.



Groupe d'anciens
excessivement au courant des usages parlementaires